



E Nous sommes heureux de vous retrouver en cette rentrée. Le début d'année fut mouvementé avec une mobilisation historique dans la rue contre la réforme des retraites. Nous y étions. Et on ne lâchera pas l'affaire !

D Ce premier semestre de l'année fut également signe de changement à la CGT. En effet, la CGT a connu un tournant lors du congrès confédéral qui s'est tenue du 27 au 31 mars 2023 à CLERMONT-FERRAND. Pour la première fois, avec l'élection de Sophie BINET comme secrétaire générale de la CGT, une femme et de surcroît une cadre a pris la tête de la CGT.

I S'est également tenu le congrès de la CGT Finances publiques du 05 au 09 juin dernier. Les délégués élus lors de notre assemblée générale du 24 mars (Nicole, Ophélie et Christian) y ont participé pour défendre les amendements au rapport d'activité et au document d'orientation qui ont été proposés par les adhérents de la section.

T Lors de ce congrès, une nouvelle commission exécutive nationale (direction nationale) a été élue. Fanny DE COSTER a été réélue secrétaire générale de la CGT Finances publiques. Quant à Ophélie, la secrétaire de notre section, elle a été élue à la commission exécutive nationale.

O En cette rentrée, qui s'annonce riche en combats à mener pour défendre nos droits et conquérir de nouveaux acquis sociaux, la section CGT Finances publiques 94 souhaite la bienvenue à tous les agents ayant rejoins le VAL DE MARNE. Nous restons à votre disposition pour toutes questions et n'oubliez pas : ne restez jamais seul.es !



Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes !

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée.

GMBI : Gérer Mon Bordel Immobilier (et celui que j'ai mis dans les services ...)

On vous le disait déjà : ils sont trop forts nos têtes pensantes. Au Japon existait le *hara-kiri*, ce suicide des samouraïs qui en quête d'honneur s'ouvraient le ventre avec un sabre court, le *wakizashi*, à la DGFIP on a donc inventé la *lobotomie-kiri*. Il s'agit d'une forme d'automutilation des neurones dont les conséquences douloureuses vont se ressentir jusque dans les services déconcentrés de la DGFIP grâce à cette courte épée (courte d'esprit, vous aurez compris), le *GMBI* ...

Voici donc qu'on inventa un nouveau service numérique. Ce dernier avait pour vocation, quel que soit le bien possédé, de permettre à son heureux propriétaire de consulter son bien immobilier, de réaliser les déclarations fiscales liées aux constructions nouvelles et/ou aux travaux, déclarer la situation d'occupation du bien – résidence principale, location, vacance du local – de consulter ses biens immobiliers, d'en connaître la surface, le nombre de pièces etc. et tout ceci devait se faire en « *deux temps, trois mouvements* ». Ah la dématérialisation ! Le dada de Bercy ! On fait tout en ligne et tout cela doit ensuite redescendre de manière automatique dans le module spécialement créé de GESTPART – GESTLOC et au bout du compte basculer dans l'application cadastrale MAJIC et alimenter donc les bases cadastrales en supprimant les saisies des déclarations papiers. Tout ceci est accompagné de la disparition de l'application qui permettait de gérer les permis LASCOT et de l'arrivée, toutes voiles dehors de l'application SURF. Parallèlement pour la gestion de la TH arrive dans les services, GESTODL qui permet de gérer la TH en lieu et place d'ILIAD. Comme si le mille-feuille n'était pas assez gros, on transfère la taxe d'urbanisme aux services de la DGFIP sans être sur d'ailleurs, que les effectifs du ministère concerné vont suivre...

Enfin, histoire de pimenter un peu la sauce, on se dit dans la tour d'ivoire de Bercy, que finalement, mettre tout cela en œuvre pendant la campagne d'impôt sur le revenu, permettrait de rentabiliser l'accueil du public. C'est vrai que quand il s'agit d'être inconséquent, à la DGFIP, on met les petits plats dans les grands !

Quand on se penche, un peu sur le produit directement sorti de l'esprit enfiévré de Bercy on se rend compte que visiblement, le « bousin » n'est pas terminé de faire et qu'il s'agit plutôt d'un grand prématuré plutôt qu'un nouveau né à terme... C'est ainsi que l'on constate dans le « zoli diaporama » sur la campagne IR-TH .

Des corrections prises en compte suite à la détection de dysfonctionnements et de demandes d'amélioration remontées par les services au fil de l'eau

Concernant GMBI



- Désactivation de la pastille « déclaration attendue » pour les nouvelles déclarations
- Possibilité de supprimer un occupant erroné
- Mise à disposition d'un pdf après déclaration
- Possibilité d'ajouter un propriétaire occupant
- Amélioration des textes explicatifs

Concernant GestODL

- Revue de certaines habilitations
- Gestion des multi-directions
- Recherche rapide des invariants pour la Corse (départements 2A et 2B)
- Amélioration des libellés (Envoi de l'avis à l'adresse du local ...)
- Alimentation de la rubrique « Aide »

Il en est de même pour GESTODL ou on a également un joli inventaire des corrections de bugs et des améliorations à venir.

Du côté de la Formation Professionnelle le module GESTODL – gestion n° 06299 FS – on sent une « petite gêne » avec cet encart en tout début de module :

Remarque : À la date de rédaction des modules de formation, l'application GestODL n'était pas encore mise en production (déploiement prévue le 02/01/2023), c'est la raison pour laquelle les copies d'écran comprennent des recherches/modifications réalisées en 2022.

Petite gêne confirmée par nos stagiaires qui ont vu des copies d'écran, sans base école sur un produit dont les slides écran dataient un peu (beaucoup...).

Les promesses annoncées se font par ailleurs attendre. C'est ainsi que la bascule automatique des déclarations (prévue dans le bousin) n'est pas fonctionnelle. Les agents du SDIF sont donc obligés de récupérer les déclarations souscrites puis de les saisir dans l'activité de 3A de MAJIC (prise en charge des déclarations). Donc une étape de plus au lieu d'une étape de moins...

Focus sur SURF, remplaçant calamiteux de LASCOT... En amont, un gros travail de nettoyage des bases a été effectué pour permettre, une prise en charge de SURF avec un minimum d'anomalie. Sauf que là encore, les déclarations semblent descendre au compte-goutte, avec en plus des zones prévues pour être automatiquement servies qui sont désespérément vides...

Enfin, cerise sur le gâteau de la déconfiture, le module Taxe d'Urbanisme est aux abonnés absents. En clair, le module existe sauf qu'à l'instar de Soeur Anne qui ne voyait « que le soleil qui poudroie, l'herbe qui verdoie », le SDIF peut rajouter « et GMBI qui merdoie », à l'heure actuelle pour le 94, aucune donnée relative à cette taxe n'est présente dans la base. Un peu gênant quand même pour le budget des collectivités...

Le Fournel des Bois, du haut de la vigie du navire DGFIP annonce avec un sens de l'euphémisme le 16 juin que « *GMBI et GesLoc sont entrés dans le quotidien des services fonciers* ». C'est un fait : ils sont entrés dans le quotidien des services en y mettant le dawa !!

Il ne s'agit là que d'une face de la médaille l'autre étant pour l'essentiel constituée par les difficultés des usagers..

Dans des bases datant de 1970, un certain nombre de changements affectant la propriété sont passés inaperçus. En premier lieu par méconnaissance des usagers sur leur obligation et souvent aussi par volonté d'échapper à l'impôt... Après tout entre 1970 et 2022, plus d'1/2 siècle, la DGFIP n'a pas démontré une grande soif de s'emparer de ce sujet bien qu'elle soit législativement habilitée à constater les changements affectant la propriété. Donc quand arrive GMBI, la consultation des surfaces, du nombre de pièces, bref la consistance du bien, affolement chez les propriétaires qui vont saturer d'appels dans un premier temps le n° dédié, celui-ci étant rapidement débordé. Et quand ça déborde, selon le principe des vases communicants, ça déborde dans les services de bases et tout cela bien entendu pendant ... la période consacrée à la campagne d'impôt sur le revenu. On va donc voir débarquer par tous les canaux de communications possibles messagerie, e-contact, rendez-vous physiques, téléphone, des questions sur qui la surface qui n'est pas bonne, qui les dépendances, qui le nombre pièces, quid de celui qui doit déclarer en présence d'un démembrement etc...

On parle juste des propriétaires individuels, mais quand il s'agit des grands comptes – propriétaires possédant au moins 200 biens – la problématique est exponentielle. Le dernier avatar de « Gérer mon Boxon Immobilier » est d'avoir envoyé à ces propriétaires qui devaient remplir leur obligation via un fichier, un message leur indiquant que leur fichier avait été traité alors que ...et bien surprise, il ne l'était pas !! La faute à des données qui n'ont pas pu être compilées et introduites dans le « bousin ». Donc alerte à « BercyBu » met son joli maillot une pièce et envoie un courrier rectificatif aux dits grands comptes... On sent quand même que la « recette », cette phase de tests qui en informatique, doit permettre de s'assurer du respect du cahier des charges, de la conformité du produit et de l'opportunité de le mettre à disposition des utilisateurs a été sérieusement bâclée.

Les joies de la dématérialisation... Fort heureusement le ridicule ne tue pas, sinon ce serait une hécatombe à Bercy.



Suppression des chèques vacances pour les retraités : Inacceptable !

C'est en pleine période estivale et en catimini que le Gouvernement a décidé de supprimer le droit aux chèques vacances des retraités à compter du 1^{er} octobre 2023.

Les droits à la protection et à l'action sociale des agents, actifs et retraités, sont plus que jamais attaqués : assurance maladie, pensions et retraites, protection sociale complémentaire, politiques interministérielles et ministérielles d'action sociale.

C'est par la mobilisation la plus large des agents publics que d'autres choix sont possibles et que doivent être construites des lois de finances et de financement de la sécurité sociale au service du progrès social.

C'est dans ce sens que l'UFSE-CGT agira dans les semaines et les mois qui viennent.

Réforme des retraites – Clause de sauvegarde carrières longues

L'article 8 du décret n°2023-436 du 23 juin 2023 prévoit des mesures dérogatoires en matière de retraite anticipée pour carrières longues pour les assurés nés entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1963 ET qui justifient, avant le 1^{er} septembre 2023 de la durée d'assurance cotisée exigée avant l'entrée en vigueur de la LFRSS pour 2023.

Ainsi, les personnes nées entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1963, dont le début de carrière les rend éligible à un départ en carrière longue, pourront garder le bénéfice d'un départ à 60 ans avec 168 trimestres cotisés, si elles ont acquis ces 168 trimestres au 31 août 2023. Dans le cas contraire, elles devront avoir atteint la durée de trimestres requise en fonction de leur année de naissance.

Cette mesure est présentée comme une « niche ». Il y a fort à craindre que nombre de personnes éligibles n'en bénéficieront pas, compte tenu du manque d'information dont elles disposent.

N'hésitez pas : faites valoir vos droits !



Une campagne de communication douteuse à la DGFIP

La DGFIP a publié sur sa page instagram (on est moderne à la DGFIP) des petites vidéos à destination des contribuables. Sauf qu'en regardant ces vidéos, on se demande où est passée la formation sur les violences sexuelles et sexistes.

En effet, quand on voit apparaître une femme, chantant sur un air de Cabrel « Moi je n'étais rien et voilà qu'aujourd'hui, je me suis pacée avec l'homme de ma vie ... » les bras nous en tombent. Cela veut donc dire qu'une femme ne serait rien avant de rencontrer un homme ?

On ne peut même plus parler d'erreur de communication à ce niveau là ! Quelle image pour notre administration !

Ne prendrait-on pas les agents pour des idiots ?

Le 17 août, nous recevions un mail en prévision des fortes chaleurs annoncée en ILE de FRANCE la semaine suivante. Et que nous disait-on ? De boire de l'eau régulièrement, de porter des vêtements légers, d'éviter, réduire ou différer les efforts physiques intenses. Parceque évidemment, nous ne savions pas tout ça. En revanche, rien sur la possibilité d'adapter les horaires (journée en continue ...), de faciliter le télétravail pour les agents qui en auraient fait la demande ...

En gros, mettez de l'eau fraîche dans votre thermos DGFIP et venez bosser !



DEMANDE D'INFORMATIONS à retourner à CGT Finances publiques 94

(par la navette ou dans la boites aux lettres située à côté du local syndical à CRETEIL)

- Je souhaite être inscrit-e sur la liste de diffusion de la CGT Finances publiques 94 afin de recevoir l'ensemble des informations de la section
- Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion à la CGT Finances publiques 94

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse mail pro : _____

Et / ou adresse mail perso : _____

Service : _____

La demande peut également être faite par mail

CGT Finances publiques 94 – 1 place du Général Pierre Billotte 94040 CRETEIL – 01 41 94 37 57

Facebook : CGT Finances Publiques 94 – site internet : <https://94.financespubliques.fr>

Permanence : le lundi après-midi et le jeudi après-midi